

VILLE
DE
6140 FONTAINE-L'EVEQUE

Séance du 14 avril 2026



Présents :

Monsieur Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;
Madame Vanessa WAJDZIK, Monsieur Gianfranco AUGELLO, Monsieur
Boutaleb CHADLI, Monsieur Kevin DRAUX, Monsieur Marc MINNEBOO,
Échevins;
Madame Sophie MENGONI, Présidente du CPAS;
Madame Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

Point 26 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis rue du Chemin vert, 13 à 6142 Leernes, cadastré 3ème Division Section A °378 B 3 - A 378 A 3

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;
Vu la demande de Maître CARPENTIER, Notaire, datée du 16/03/2026 portant la référence 26/0049/LD/12491696 relative à un bien sis rue du Chemin vert, 13 à 6142 Leernes, cadastré 3ème Division Section A °378 B 3 - A 378 A 3 ;

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Le bien en cause :

- Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- Est raccordable à l'égout ;
- Est situé à moins de 100m d'une conduite AIR LIQUIDE (AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM S.A., Service canalisations, Z.I. zone C, rue Adolphe Quételet, 1 bis à 7180 Seneffe) ;
- Est surplombé par une ligne à haute tension ;
- A fait l'objet d'un petit permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 à :
 - M. [REDACTED] en date du 15/12/2004 réf. : 089/2004/L pour la construction d'un muret surmonté de 4 panneaux de ferronnerie et de 5 colonnes et 2 barrières ; ;
- N'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;
- N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans" ;

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant : www.klim-cicc.be ;

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70€ représentant les frais de recherche avec possibilité d'y ajouter 35€/heure prestée supplémentaire (facture annexée à la présente) ;
Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé **TCDV_BAUR_NOT_104_2026_MD** ;

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er : De délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

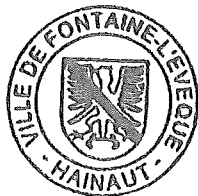
Article 2ème : De facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020.

Article 3ème : La présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

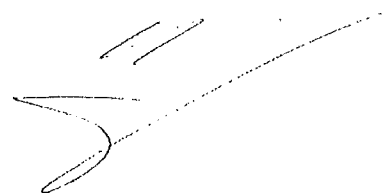
En séance à Fontaine-l'Évêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,
(s) Laurence BOULANGER



Le président,
(s) Gianni GALLUZZO



Pour extrait conforme :

La Directrice générale,
(s) Laurence BOULANGER

Le Bourgmestre,
(s) Gianni GALLUZZO

